



ARRÊTÉ DU MAIRE

Portant réglementation de la circulation BD PAUL VAILLANT COUTURIER

Monsieur le Maire de MONTREUIL,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2213-1 et L. 2213-6

Vu l'Instruction interministérielle sur la signalisation routière et notamment le livre 1, 4ème partie, signalisation de prescription et le livre 1, 8ème partie, signalisation temporaire

Vu le Code de la route et notamment l'article R. 411-8

Vu l'arrêté du Maire n°ARR2020_0180 du 09/06/2020 instituant délégation de signature du Maire de la ville de Montreuil

Considérant que la mise en place d'un engin de levage nécessaire aux travaux sur le bâtiment sis au numéro 24 nécessite une réglementation de la circulation et du stationnement

Considérant la demande formulée par TLMS demeurant 46, rue des Trois Villes 77230 THIEUX représentée par Monsieur Michel PRIVAT en date du 27/10/2022

ARRÊTE

Article 1 : Le 06/11/2022, les prescriptions suivantes s'appliquent 24 BD PAUL VAILLANT COUTURIER.

La circulation des piétons doit être maintenue sur le trottoir et s'effectue par un cheminement aménagé, matérialisé par un barriérage jointif.

La circulation des véhicules est interdite de PL FRANCOIS MITTERRAND à R ALEXIS LEPERE. Cette disposition ne s'applique toutefois pas aux riverains, véhicules de police et véhicules de secours pour lesquels l'accès est maintenu côté ALEXIS LEPERE.

Article 2 : La signalisation réglementaire conforme aux dispositions de l'Instruction Interministérielle sur la signalisation routière sera mise en place par TLMS.

Article 3 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation.

Article 4 : La Directrice Générale des Services et Le Commissaire Divisionnaire sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à MONTREUIL, le 27/10/2022

Pour le Maire et par délégation,

Frédéric MOLOSSI

Adjoint délégué aux commerces, aux marchés et aux relations avec les cultes

